

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES									
USAGES PERMIS	H : HABITATION								
	H-1 : Unifamiliale	•	•						
	H-2 : Bifamiliale et trifamiliale	•							
	H-3 : Multifamiliale de 4 à 8 logements								
	H-4 : Multifamiliale de 9 logements et plus								
	H-5 : Maison mobile								
	H-6 : Habitation collective								
	H-7 : Habitation de ferme								
	C : COMMERCE								
	C-1 : Commerce de détail et de services de proximité								
	C-2 : Commerce de détail local								
	C-3 : Services professionnels et spécialisés								
	C-4 : Commerce d'hébergement et de restauration								
	C-5 : Commerce de divertissement et d'activité récréotouristique								
	C-6 : Commerce de détail et de services à potentiel de nuisances								
	C-7 : Débit d'essence								
	C-8 : Commerce artériel								
	C-9 : Commerce de gros								
	C-10 : Commerce lourd et activité para-industrielle								
	I : INDUSTRIE								
	I-1 : Industrie de prestige								
	I-2 : Industrie légère								
	I-3 : Industrie lourde								
	P : PUBLIC								
	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel	•	•						
	P-2 : Institutionnel et administratif								
	P-3 : Infrastructure et équipement								
	A : AGRICOLE								
	A-1 : Culture du sol								
	A-2 : Élevage								
	A-3 : Élevage en réclusion								
	N : AIRE NATURELLE								
	N-1 : Conservation								
	N-2 : Récréation								
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
NORMES SPÉCIFIQUES									
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT								
	Isolée	•							
	Jumelée		•						
	Contiguë								
	MARGES								
	Avant minimale (m)	3	3						
	Latérale minimale (m)	1,5	0						
	Latérales totales minimales (m)	3	3						
	Arrière minimale (m)	6	6						
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT								
	Hauteur en étage(s) minimale	1	1						
	Hauteur en étage(s) maximale	2	2						
	Superficie d'implantation au sol minimale (m ²)	90	90						
	Superficie de plancher minimale (m ²)	90	90						
	Largeur minimale (m)	7,3	6						
	Profondeur minimale (m)	7,3	7,3						
	RAPPORTS								
	Rapport logements/ bâtiment maximal	1/3	1/1						
	Rapport planchers/terrain maximal	1,00	1,00						
	Rapport espace bâti/terrain maximal	/,45	/,50						
LOTISSEMENT									
TERRAIN									
Largeur minimale (m)	14	12							
Profondeur minimale (m)	30	30							
Superficie minimale (m ²)	500	400							
DIVERS									
Notes particulières	(1)(2)(3)	(1)(2)(3)							
PIIA	(4)	(4)							
PAE									
Projet intégré									
NOTES								Amendements	
(1) Article 1155 (2) Article 1156 (3) Article 1170 (4) Règlement sur les PIIA no 1046								No. Régl.	Date
								860-7	07-03-2012
								860-17	23-01-2013
								860-25	10-07-2013
								860-63	27-09-2016
								860-112	29-03-2023

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES										
USAGES PERMIS	H : HABITATION									
	H-1 : Unifamiliale	•	•	•	•					
	H-2 : Bifamiliale et trifamiliale									
	H-3 : Multifamiliale de 4 à 8 logements									
	H-4 : Multifamiliale de 9 logements et plus									
	H-5 : Maison mobile									
	H-6 : Habitation collective									
	H-7 : Habitation de ferme									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Commerce de détail et de services de proximité									
	C-2 : Commerce de détail local									
	C-3 : Services professionnels et spécialisés									
	C-4 : Commerce d'hébergement et de restauration									
	C-5 : Commerce de divertissement et d'activité récréotouristique									
	C-6 : Commerce de détail et de services à potentiel de nuisances									
	C-7 : Débit d'essence									
	C-8 : Commerce artériel									
	C-9 : Commerce de gros									
	C-10 : Commerce lourd et activité para-industrielle									
	I : INDUSTRIE									
	I-1 : Industrie de prestige									
	I-2 : Industrie légère									
	I-3 : Industrie lourde									
	P : PUBLIC									
	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel	•	•	•	•					
	P-2 : Institutionnel et administratif									
	P-3 : Infrastructure et équipement									
	A : AGRICOLE									
	A-1 : Culture du sol									
	A-2 : Élevage									
	A-3 : Élevage en réclusion									
	N : AIRE NATURELLE									
	N-1 : Conservation									
	N-2 : Récréation									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
	NORMES SPÉCIFIQUES									
	NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT								
		Isolée	•		•					
		Jumelée		•		•				
Contiguë										
MARGES										
Avant minimale (m)		6	6	6	6					
Latérale minimale (m)		1,5	0	1,5	0					
Latérales totales minimales (m)		3	3	3	3					
Arrière minimale (m)		7,5	7,5	7,5	7,5					
DIMENSIONS DU BÂTIMENT										
Hauteur en étage(s) minimale		1	1	2	2					
Hauteur en étage(s) maximale		1	1	2	2					
Superficie d'implantation au sol minimale (m ²)		75	75	55	55					
Superficie de plancher minimale (m ²)		90	90	90	90					
Largeur minimale (m)		7,3	6	7,3	6					
Profondeur minimale (m)		7,3	7,3	7,3	7,3					
RAPPORTS										
Rapport logements/ bâtiment maximal		1/1	1/1	1/1	1/1					
Rapport planchers/terrain maximal		1,00	1,00	1,00	1,00					
Rapport espace bâti/terrain maximal		/,45	/,50	/,45	/,50					
LOTISSEMENT										
TERRAIN										
Largeur minimale (m)	14	11	14	11						
Profondeur minimale (m)	30	30	30	30						
Superficie minimale (m ²)	450	350	350	350						
DIVERS										
Notes particulières	(1)(2)	(1)(2)	(1)(2)	(1)(2)						
PIIA	(3)	(3)	(3)	(3)						
PAE										
Projet intégré										
NOTES								Amendements		
(1) Article 1170 (2) Article 1173 (3) Règlement sur les PIIA no 1046								860-112	29-03-2023	

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES										
USAGES PERMIS	H : HABITATION									
	H-1 : Unifamiliale	•								
	H-2 : Bifamiliale et trifamiliale									
	H-3 : Multifamiliale de 4 à 8 logements									
	H-4 : Multifamiliale de 9 logements et plus									
	H-5 : Maison mobile									
	H-6 : Habitation collective									
	H-7 : Habitation de ferme									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Commerce de détail et de services de proximité									
	C-2 : Commerce de détail local									
	C-3 : Services professionnels et spécialisés									
	C-4 : Commerce d'hébergement et de restauration									
	C-5 : Commerce de divertissement et d'activité récréotouristique									
	C-6 : Commerce de détail et de services à potentiel de nuisances									
	C-7 : Débit d'essence									
	C-8 : Commerce artériel									
	C-9 : Commerce de gros									
	C-10 : Commerce lourd et activité para-industrielle									
	I : INDUSTRIE									
	I-1 : Industrie de prestige									
	I-2 : Industrie légère									
	I-3 : Industrie lourde									
	P : PUBLIC									
	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel	•								
	P-2 : Institutionnel et administratif									
	P-3 : Infrastructure et équipement									
	A : AGRICOLE									
	A-1 : Culture du sol									
	A-2 : Élevage									
	A-3 : Élevage en réclusion									
	N : AIRE NATURELLE									
	N-1 : Conservation									
	N-2 : Récréation									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
	NORMES SPÉCIFIQUES									
	NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT								
		Isolée	•							
		Jumelée								
Contiguë										
MARGES										
Avant minimale (m)		6								
Latérale minimale (m)		1,5								
Latérales totales minimales (m)		3								
Arrière minimale (m)		7,5								
DIMENSIONS DU BÂTIMENT										
Hauteur en étage(s) minimale		1								
Hauteur en étage(s) maximale		2								
Superficie d'implantation au sol minimale (m ²)		90								
Superficie de plancher minimale (m ²)		90								
Largeur minimale (m)		7,3								
Profondeur minimale (m)		7,3								
RAPPORTS										
Rapport logements/ bâtiment maximal		1/1								
Rapport planchers/terrain maximal		1,00								
Rapport espace bâti/terrain maximal		/,45								
LOTISSEMENT										
TERRAIN										
Largeur minimale (m)	15									
Profondeur minimale (m)	30									
Superficie minimale (m ²)	500									
DIVERS										
Notes particulières	(1)(2)(3)(4)									
PIIA	(5)									
PAE										
Projet intégré										
NOTES								Amendements		
(1) Article 1155 (2) Article 1170 (3) Section 1 du chapitre 14 (4) Article 40 - Règlement de Lotissement (5) Règlement sur les PIIA no 1046								No. Règl.	Date	
								860-112	29-03-2023	

CLASSES D'USAGES PERMISES									
USAGES PERMIS	H : HABITATION								
	H-1 : Unifamiliale								
	H-2 : Bifamiliale et trifamiliale								
	H-3 : Multifamiliale de 4 à 8 logements	•	•						
	H-4 : Multifamiliale de 9 logements et plus								
	H-5 : Maison mobile								
	H-6 : Habitation collective								
	H-7 : Habitation de ferme								
	C : COMMERCE								
	C-1 : Commerce de détail et de services de proximité								
	C-2 : Commerce de détail local								
	C-3 : Services professionnels et spécialisés								
	C-4 : Commerce d'hébergement et de restauration								
	C-5 : Commerce de divertissement et d'activité récréotouristique								
	C-6 : Commerce de détail et de services à potentiel de nuisances								
	C-7 : Débit d'essence								
	C-8 : Commerce artériel								
	C-9 : Commerce de gros								
	C-10 : Commerce lourd et activité para-industrielle								
	I : INDUSTRIE								
	I-1 : Industrie de prestige								
	I-2 : Industrie légère								
	I-3 : Industrie lourde								
	P : PUBLIC								
	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel	•	•						
	P-2 : Institutionnel et administratif								
	P-3 : Infrastructure et équipement								
	A : AGRICOLE								
	A-1 : Culture du sol								
	A-2 : Élevage								
	A-3 : Élevage en réclusion								
	N : AIRE NATURELLE								
	N-1 : Conservation								
	N-2 : Récréation								
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
NORMES SPÉCIFIQUES									
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT								
	Isolée	•							
	Jumelée		•						
	Contiguë								
	MARGES								
	Avant minimale (m)	6	6						
	Latérale minimale (m)	3	7,5						
	Latérales totales minimales (m)	6	7,5						
	Arrière minimale (m)	6	6						
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT								
	Hauteur en étage(s) minimale	2	2						
	Hauteur en étage(s) maximale	3	3						
	Superficie d'implantation au sol minimale (m ²)	90	90						
	Superficie de plancher minimale (m ²)	90	90						
	Largeur minimale (m)	10	9						
	Profondeur minimale (m)								
	RAPPORTS								
	Rapport logements/ bâtiment maximal	4/24	4/12						
	Rapport planchers/terrain maximal	1,20	1,20						
	Rapport espace bâti/terrain maximal	,40	,45						
LOTISSEMENT									
TERRAIN									
Largeur minimale (m)	23	20							
Profondeur minimale (m)	30	30							
Superficie minimale (m ²)	900	800							
DIVERS									
Notes particulières	(1)(2)(3)(4)	(1)(2)(3)(4)							
PIIA	(5)	(5)							
PAE									
Projet intégré	•	•							
NOTES								Amendements	
(1) Article 1155 (2) Article 1156 (3) Article 1170 (4) Article 1173 (5) Règlement sur les PIIA no 1046								No. Règl.	Date
								860-112	29-03-2023



ZONE : H507

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES										
USAGES PERMIS	H : HABITATION									
	H-1 : Unifamiliale									
	H-2 : Bifamiliale et trifamiliale									
	H-3 : Multifamiliale de 4 à 8 logements	•								
	H-4 : Multifamiliale de 9 logements et plus									
	H-5 : Maison mobile									
	H-6 : Habitation collective									
	H-7 : Habitation de ferme									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Commerce de détail et de services de proximité									
	C-2 : Commerce de détail local									
	C-3 : Services professionnels et spécialisés									
	C-4 : Commerce d'hébergement et de restauration									
	C-5 : Commerce de divertissement et d'activité récréotouristique									
	C-6 : Commerce de détail et de services à potentiel de nuisances									
	C-7 : Débit d'essence									
	C-8 : Commerce artériel									
	C-9 : Commerce de gros									
	C-10 : Commerce lourd et activité para-industrielle									
	I : INDUSTRIE									
	I-1 : Industrie de prestige									
	I-2 : Industrie légère									
	I-3 : Industrie lourde									
	P : PUBLIC									
	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel	•								
	P-2 : Institutionnel et administratif									
	P-3 : Infrastructure et équipement									
	A : AGRICOLE									
	A-1 : Culture du sol									
	A-2 : Élevage									
	A-3 : Élevage en réclusion									
	N : AIRE NATURELLE									
	N-1 : Conservation									
	N-2 : Récréation									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
	NORMES SPÉCIFIQUES									
	NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT								
		Isolée	•							
		Jumelée								
Contiguë										
MARGES										
Avant minimale (m)		6								
Latérale minimale (m)		3								
Latérales totales minimales (m)		8								
Arrière minimale (m)		10								
DIMENSIONS DU BÂTIMENT										
Hauteur en étage(s) minimale		2								
Hauteur en étage(s) maximale		3								
Superficie d'implantation au sol minimale (m ²)										
Superficie de plancher minimale (m ²)										
Largeur minimale (m)		9								
Profondeur minimale (m)										
RAPPORTS										
Rapport logements/ bâtiment maximal		4/8								
Rapport planchers/terrain maximal		1,20								
Rapport espace bâti/terrain maximal		/,40								
LOTISSEMENT										
TERRAIN										
Largeur minimale (m)	25									
Profondeur minimale (m)	30									
Superficie minimale (m ²)	750									
DIVERS										
Notes particulières	(1)									
PIIA	(2)									
PAE										
Projet intégré										
NOTES								Amendements		
(1) Article 1156 (2) Règlement sur les PIIA no 1046								No. Régl.	Date	
								860-112	29-03-2023	

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES									
USAGES PERMIS	H : HABITATION								
	H-1 : Unifamiliale	•							
	H-2 : Bifamiliale et trifamiliale								
	H-3 : Multifamiliale de 4 à 8 logements								
	H-4 : Multifamiliale de 9 logements et plus								
	H-5 : Maison mobile								
	H-6 : Habitation collective								
	H-7 : Habitation de ferme								
	C : COMMERCE								
	C-1 : Commerce de détail et de services de proximité								
	C-2 : Commerce de détail local								
	C-3 : Services professionnels et spécialisés								
	C-4 : Commerce d'hébergement et de restauration								
	C-5 : Commerce de divertissement et d'activité récréotouristique								
	C-6 : Commerce de détail et de services à potentiel de nuisances								
	C-7 : Débit d'essence								
	C-8 : Commerce artériel								
	C-9 : Commerce de gros								
	C-10 : Commerce lourd et activité para-industrielle								
	I : INDUSTRIE								
	I-1 : Industrie de prestige								
	I-2 : Industrie légère								
	I-3 : Industrie lourde								
	P : PUBLIC								
	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel	•							
	P-2 : Institutionnel et administratif								
	P-3 : Infrastructure et équipement								
	A : AGRICOLE								
	A-1 : Culture du sol								
	A-2 : Élevage								
	A-3 : Élevage en réclusion								
	N : AIRE NATURELLE								
	N-1 : Conservation								
	N-2 : Récréation								
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
NORMES SPÉCIFIQUES									
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT								
	Isolée	•							
	Jumelée								
	Contiguë								
	MARGES								
	Avant minimale (m)	6							
	Latérale minimale (m)	1,5							
	Latérales totales minimales (m)	3							
	Arrière minimale (m)	7,5							
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT								
	Hauteur en étage(s) minimale	1							
	Hauteur en étage(s) maximale	2							
	Superficie d'implantation au sol minimale (m ²)	90							
	Superficie de plancher minimale (m ²)	90							
	Largeur minimale (m)	7,3							
	Profondeur minimale (m)	7,3							
	RAPPORTS								
	Rapport logements/ bâtiment maximal	1/1							
	Rapport planchers/terrain maximal	1,00							
	Rapport espace bâti/terrain maximal	,45							
LOTISSEMENT									
TERRAIN									
Largeur minimale (m)	15								
Profondeur minimale (m)	30								
Superficie minimale (m ²)	450								
DIVERS									
Notes particulières	(1)(2)								
PIIA	(3)								
PAE									
Projet intégré									
NOTES								Amendements	
(1) Article 1155 (2) Article 1170 (3) Règlement sur les PIIA no 1046								No. Régl.	Date
								860-112	29-03-2023



ZONE : H509

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES										
USAGES PERMIS	H : HABITATION									
	H-1 : Unifamiliale	•								
	H-2 : Bifamiliale et trifamiliale		•							
	H-3 : Multifamiliale de 4 à 8 logements									
	H-4 : Multifamiliale de 9 logements et plus									
	H-5 : Maison mobile									
	H-6 : Habitation collective									
	H-7 : Habitation de ferme									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Commerce de détail et de services de proximité									
	C-2 : Commerce de détail local									
	C-3 : Services professionnels et spécialisés									
	C-4 : Commerce d'hébergement et de restauration									
	C-5 : Commerce de divertissement et d'activité récréotouristique									
	C-6 : Commerce de détail et de services à potentiel de nuisances									
	C-7 : Débit d'essence									
	C-8 : Commerce artériel									
	C-9 : Commerce de gros									
	C-10 : Commerce lourd et activité para-industrielle			•						
	I : INDUSTRIE									
	I-1 : Industrie de prestige									
	I-2 : Industrie légère									
	I-3 : Industrie lourde									
	P : PUBLIC									
	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel	•	•	•	•					
	P-2 : Institutionnel et administratif									
	P-3 : Infrastructure et équipement				•					
	A : AGRICOLE									
	A-1 : Culture du sol									
	A-2 : Élevage									
	A-3 : Élevage en réclusion									
	N : AIRE NATURELLE									
	N-1 : Conservation									
	N-2 : Récréation									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS			(3)	(4)					
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
	NORMES SPÉCIFIQUES									
	NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT								
		Isolée	•	•	•	•				
		Jumelée								
		Contiguë								
		MARGES								
Avant minimale (m)		6	6	6	6					
Latérale minimale (m)		1,5	1,5	1,5	1,5					
Latérales totales minimales (m)		3	3	3	3					
Arrière minimale (m)		7,5	7,5	7,5	7,5					
DIMENSIONS DU BÂTIMENT										
Hauteur en étage(s) minimale		1	1	1	1					
Hauteur en étage(s) maximale		2	2	2	2					
Superficie d'implantation au sol minimale (m ²)		90	90	90	90					
Superficie de plancher minimale (m ²)		90	90	90	90					
Largeur minimale (m)		7,3	7,3	7,3	7,3					
Profondeur minimale (m)		7,3	7,3	7,3	7,3					
RAPPORTS										
Rapport logements/ bâtiment maximal		1/1	2/2	0/0	0/0					
Rapport planchers/terrain maximal		1,00	1,00	1,00	1,00					
Rapport espace bâti/terrain maximal		,45	,45	,45	,45					
LOTISSEMENT										
TERRAIN										
Largeur minimale (m)	15	15	15	15						
Profondeur minimale (m)	28	28	28	28						
Superficie minimale (m ²)	400	400	400	400						
DIVERS										
Notes particulières	(1)(2)	(1)(2)	(1)(2)(5)	(1)(2)						
PIIA	(6)	(6)	(6)	(6)						
PAE										
Projet intégré										
NOTES								Amendements		
(1) Article 1155 (2) Article 1170 (3) 6411: Service de réparation d'automobiles (garage) (4) 4292: Service d'ambulance et 6725: Service de police municipale et activités connexes (5) Article 1189 (6) Règlement sur les PIIA no 1046								No. Règl.	Date	
								860-7	07-03-2012	
								860-25	10-07-2013	
								860-63	27-09-2016	
								860-112	29-03-2023	



ZONE : H510

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES									
USAGES PERMIS	H : HABITATION								
	H-1 : Unifamiliale	•	•						
	H-2 : Bifamiliale et trifamiliale	•							
	H-3 : Multifamiliale de 4 à 8 logements								
	H-4 : Multifamiliale de 9 logements et plus								
	H-5 : Maison mobile								
	H-6 : Habitation collective								
	H-7 : Habitation de ferme								
	C : COMMERCE								
	C-1 : Commerce de détail et de services de proximité								
	C-2 : Commerce de détail local								
	C-3 : Services professionnels et spécialisés								
	C-4 : Commerce d'hébergement et de restauration								
	C-5 : Commerce de divertissement et d'activité récréotouristique								
	C-6 : Commerce de détail et de services à potentiel de nuisances								
	C-7 : Débit d'essence								
	C-8 : Commerce artériel								
	C-9 : Commerce de gros								
	C-10 : Commerce lourd et activité para-industrielle								
	I : INDUSTRIE								
	I-1 : Industrie de prestige								
	I-2 : Industrie légère								
	I-3 : Industrie lourde								
	P : PUBLIC								
	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel	•	•						
	P-2 : Institutionnel et administratif								
	P-3 : Infrastructure et équipement								
	A : AGRICOLE								
	A-1 : Culture du sol								
	A-2 : Élevage								
	A-3 : Élevage en réclusion								
	N : AIRE NATURELLE								
	N-1 : Conservation								
	N-2 : Récréation								
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
NORMES SPÉCIFIQUES									
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT								
	Isolée	•							
	Jumelée		•						
	Contiguë								
	MARGES								
	Avant minimale (m)	3	3						
	Latérale minimale (m)	1,5	0						
	Latérales totales minimales (m)	3	3						
	Arrière minimale (m)	7,5	7,5						
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT								
	Hauteur en étage(s) minimale	1	1						
	Hauteur en étage(s) maximale	2	2						
	Superficie d'implantation au sol minimale (m ²)	90	90						
	Superficie de plancher minimale (m ²)	90	90						
	Largeur minimale (m)	7,3	6						
	Profondeur minimale (m)	7,3	7,3						
	RAPPORTS								
	Rapport logements/ bâtiment maximal	1/2	1/1						
Rapport planchers/terrain maximal	1,00	1,00							
Rapport espace bâti/terrain maximal	,45	,50							
LOTISSEMENT									
TERRAIN									
Largeur minimale (m)	14	12							
Profondeur minimale (m)	30	30							
Superficie minimale (m ²)	500	400							
DIVERS									
Notes particulières	(1)(2)(3)	(1)(2)(3)							
PIIA	(4)	(4)							
PAE									
Projet intégré									
NOTES								Amendements	
(1) Article 1155 (2) Article 1156 (3) Article 1170 (4) Règlement sur les PIIA no 1046								No. Règl.	Date
								860-7	07-03-2012
								860-25	10-07-2013
								860-63	27-09-2016
								860-112	29-03-2023

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES										
USAGES PERMIS	H : HABITATION									
	H-1 : Unifamiliale									
	H-2 : Bifamiliale et trifamiliale	•								
	H-3 : Multifamiliale de 4 à 8 logements									
	H-4 : Multifamiliale de 9 logements et plus									
	H-5 : Maison mobile									
	H-6 : Habitation collective									
	H-7 : Habitation de ferme									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Commerce de détail et de services de proximité									
	C-2 : Commerce de détail local									
	C-3 : Services professionnels et spécialisés									
	C-4 : Commerce d'hébergement et de restauration									
	C-5 : Commerce de divertissement et d'activité récréotouristique									
	C-6 : Commerce de détail et de services à potentiel de nuisances									
	C-7 : Débit d'essence									
	C-8 : Commerce artériel									
	C-9 : Commerce de gros									
	C-10 : Commerce lourd et activité para-industrielle									
	I : INDUSTRIE									
	I-1 : Industrie de prestige									
	I-2 : Industrie légère									
	I-3 : Industrie lourde									
	P : PUBLIC									
	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel	•								
	P-2 : Institutionnel et administratif									
	P-3 : Infrastructure et équipement									
	A : AGRICOLE									
	A-1 : Culture du sol									
	A-2 : Élevage									
	A-3 : Élevage en réclusion									
	N : AIRE NATURELLE									
	N-1 : Conservation									
	N-2 : Récréation									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
	NORMES SPÉCIFIQUES									
	NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT								
		Isolée	•							
		Jumelée								
Contiguë										
MARGES										
Avant minimale (m)		3								
Latérale minimale (m)		1,5								
Latérales totales minimales (m)		3								
Arrière minimale (m)		6								
DIMENSIONS DU BÂTIMENT										
Hauteur en étage(s) minimale		1								
Hauteur en étage(s) maximale		3								
Superficie d'implantation au sol minimale (m ²)		90								
Superficie de plancher minimale (m ²)		90								
Largeur minimale (m)		7,3								
Profondeur minimale (m)		7,3								
RAPPORTS										
Rapport logements/ bâtiment maximal		1/3								
Rapport planchers/terrain maximal		1,00								
Rapport espace bâti/terrain maximal		/,50								
LOTISSEMENT										
TERRAIN										
Largeur minimale (m)	14									
Profondeur minimale (m)	28									
Superficie minimale (m ²)	500									
DIVERS										
Notes particulières	(1)(2)									
PIIA	(3)									
PAE										
Projet intégré										
NOTES								Amendements		
(1) Article 1156 (2) Article 1170 (3) Règlement sur les PIIA no 1046								No. Régl.	Date	
								860-112	29-03-2023	



ZONE : I506

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES										
USAGES PERMIS	H : HABITATION									
	H-1 : Unifamiliale									
	H-2 : Bifamiliale et trifamiliale									
	H-3 : Multifamiliale de 4 à 8 logements									
	H-4 : Multifamiliale de 9 logements et plus									
	H-5 : Maison mobile									
	H-6 : Habitation collective									
	H-7 : Habitation de ferme									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Commerce de détail et de services de proximité									
	C-2 : Commerce de détail local									
	C-3 : Services professionnels et spécialisés									
	C-4 : Commerce d'hébergement et de restauration									
	C-5 : Commerce de divertissement et d'activité récréotouristique									
	C-6 : Commerce de détail et de services à potentiel de nuisances									
	C-7 : Débit d'essence									
	C-8 : Commerce artériel									
	C-9 : Commerce de gros									
	C-10 : Commerce lourd et activité para-industrielle		•							
	I : INDUSTRIE									
	I-1 : Industrie de prestige									
	I-2 : Industrie légère	•								
	I-3 : Industrie lourde									
	P : PUBLIC									
	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel	•	•							
	P-2 : Institutionnel et administratif									
	P-3 : Infrastructure et équipement									
	A : AGRICOLE									
	A-1 : Culture du sol									
	A-2 : Élevage									
	A-3 : Élevage en réclusion									
	N : AIRE NATURELLE									
	N-1 : Conservation									
	N-2 : Récréation									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
(1)										
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
(2)										
NORMES SPÉCIFIQUES										
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
	Isolée	•	•							
	Jumelée									
	Contiguë									
	MARGES									
	Avant minimale (m)	15	15							
	Latérale minimale (m)	10	10							
	Latérales totales minimales (m)	20	20							
	Arrière minimale (m)	13	13							
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
	Hauteur en étage(s) minimale	1	1							
	Hauteur en étage(s) maximale	2	2							
	Superficie d'implantation au sol minimale (m ²)	500	500							
	Superficie de plancher minimale (m ²)	500	500							
	Largeur minimale (m)	15	15							
	Profondeur minimale (m)									
	RAPPORTS									
	Rapport logements/ bâtiment maximal	0/0	0/0							
	Rapport planchers/terrain maximal	1,20	1,20							
	Rapport espace bâti/terrain maximal	/,40	/,40							
	LOTISSEMENT									
	TERRAIN									
	Largeur minimale (m)	50	50							
	Profondeur minimale (m)	40	40							
	Superficie minimale (m ²)	2500	2500							
DIVERS										
Notes particulières										
PIIA	(3)	(3)								
PAE										
Projet intégré										
NOTES								Amendements		
(1) 5598: Vente au détail de pièces et accessoires de machinerie lourde (2) Industrie du cannabis (2130) (3) Règlement sur les PIIA no 1046								No. Régl.	Date	
								860-25	10-07-2013	
								860-63	27-09-2016	
								860-85	21-08-2019	
								860-112	29-03-2023	

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES									
USAGES PERMIS	H : HABITATION								
	H-1 : Unifamiliale								
	H-2 : Bifamiliale et trifamiliale								
	H-3 : Multifamiliale de 4 à 8 logements								
	H-4 : Multifamiliale de 9 logements et plus								
	H-5 : Maison mobile								
	H-6 : Habitation collective								
	H-7 : Habitation de ferme								
	C : COMMERCE								
	C-1 : Commerce de détail et de services de proximité								
	C-2 : Commerce de détail local								
	C-3 : Services professionnels et spécialisés								
	C-4 : Commerce d'hébergement et de restauration								
	C-5 : Commerce de divertissement et d'activité récréotouristique								
	C-6 : Commerce de détail et de services à potentiel de nuisances								
	C-7 : Débit d'essence								
	C-8 : Commerce artériel								
	C-9 : Commerce de gros								
	C-10 : Commerce lourd et activité para-industrielle								
	I : INDUSTRIE								
	I-1 : Industrie de prestige								
	I-2 : Industrie légère								
	I-3 : Industrie lourde								
	P : PUBLIC								
	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel	•							
P-2 : Institutionnel et administratif									
P-3 : Infrastructure et équipement									
A : AGRICOLE									
A-1 : Culture du sol									
A-2 : Élevage									
A-3 : Élevage en réclusion									
N : AIRE NATURELLE									
N-1 : Conservation									
N-2 : Récréation									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
NORMES SPÉCIFIQUES									
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT								
	Isolée	•							
	Jumelée								
	Contiguë								
	MARGES								
	Avant minimale (m)	8							
	Latérale minimale (m)	2							
	Latérales totales minimales (m)	7							
	Arrière minimale (m)	8							
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT								
	Hauteur en étage(s) minimale	1							
	Hauteur en étage(s) maximale	2							
	Superficie d'implantation au sol minimale (m ²)								
	Superficie de plancher minimale (m ²)								
	Largeur minimale (m)								
Profondeur minimale (m)									
RAPPORTS									
Rapport logements/ bâtiment maximal	0/0								
Rapport planchers/terrain maximal	,30								
Rapport espace bâti/terrain maximal	,30								
LOTISSEMENT									
TERRAIN									
Largeur minimale (m)									
Profondeur minimale (m)									
Superficie minimale (m ²)									
DIVERS									
Notes particulières	(1) (2)								
PIIA									
PAE									
Projet intégré									
NOTES								Amendements	
(1) Section 1 du chapitre 14 (2) Article 40 - Règlement de Lotissement								No. Régl.	Date

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES									
USAGES PERMIS	H : HABITATION								
	H-1 : Unifamiliale								
	H-2 : Bifamiliale et trifamiliale								
	H-3 : Multifamiliale de 4 à 8 logements								
	H-4 : Multifamiliale de 9 logements et plus								
	H-5 : Maison mobile								
	H-6 : Habitation collective								
	H-7 : Habitation de ferme								
	C : COMMERCE								
	C-1 : Commerce de détail et de services de proximité								
	C-2 : Commerce de détail local								
	C-3 : Services professionnels et spécialisés								
	C-4 : Commerce d'hébergement et de restauration								
	C-5 : Commerce de divertissement et d'activité récréotouristique								
	C-6 : Commerce de détail et de services à potentiel de nuisances								
	C-7 : Débit d'essence								
	C-8 : Commerce artériel								
	C-9 : Commerce de gros								
	C-10 : Commerce lourd et activité para-industrielle								
	I : INDUSTRIE								
	I-1 : Industrie de prestige								
	I-2 : Industrie légère								
	I-3 : Industrie lourde								
	P : PUBLIC								
	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel	•							
	P-2 : Institutionnel et administratif								
	P-3 : Infrastructure et équipement								
	A : AGRICOLE								
A-1 : Culture du sol									
A-2 : Élevage									
A-3 : Élevage en réclusion									
N : AIRE NATURELLE									
N-1 : Conservation									
N-2 : Récréation									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
NORMES SPÉCIFIQUES									
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT								
	Isolée	•							
	Jumelée								
	Contiguë								
	MARGES								
	Avant minimale (m)	8							
	Latérale minimale (m)	2							
	Latérales totales minimales (m)	7							
	Arrière minimale (m)	8							
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT								
	Hauteur en étage(s) minimale	1							
	Hauteur en étage(s) maximale	2							
	Superficie d'implantation au sol minimale (m ²)								
	Superficie de plancher minimale (m ²)								
	Largeur minimale (m)								
	Profondeur minimale (m)								
	RAPPORTS								
	Rapport logements/ bâtiment maximal	0/0							
Rapport planchers/terrain maximal	,30								
Rapport espace bâti/terrain maximal	/,30								
LOTISSEMENT									
TERRAIN									
Largeur minimale (m)									
Profondeur minimale (m)									
Superficie minimale (m ²)									
DIVERS									
Notes particulières	(1)(2)								
PIIA									
PAE									
Projet intégré									
NOTES								Amendements	
(1) Section 1 du chapitre 14 (2) Article 40 - Règlement de Lotissement								No. Régl.	Date